



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ORGANISATION DES PRÉFECTURES ET ADAPTATION AU NOUVEAU DÉCOUPAGE TERRITORIAL

### **Les préfètes et les préfets sont attribués aux nouveaux districts**

**Dans la perspective de l'entrée en vigueur du nouveau découpage territorial pour les préfèctures, le Conseil d'Etat a confirmé dans leurs fonctions les préfètes et les préfets pour la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2012.**

Pour la période allant du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2012, le Conseil d'Etat confirme dans leurs fonctions les préfètes et les préfets et les répartit dans les districts issus du nouveau découpage territorial. Celui-ci sera effectif à partir du 1er janvier 2008 pour les préfèctures. Un " préfet répondant " assumera l'administration des préfèctures qui compteront plus d'un préfet.

Les préfets et les districts d'affectation seront les suivants :

- District d'Aigle : M. Michel Tille
- District de la Broye-Vully : M. André Cornamusaz
- District du Gros-de-Vaud : M. Marc-Etienne Piot
- District du Jura-Nord vaudois : Mme Pierrette Roulet (préfète répondante),  
Mme Evelyne Voutaz, M. Albert Banderet
- District de Lausanne : M. Jacques Nicod (préfet répondant), Mme Anne Bornand,  
Mme Sylviane Klein,
- District de Lavaux-Oron : à repourvoir pour le 1er janvier 2008
- District de Morges : M. Georges Zünd (préfet répondant), M. Jacques Besençon
- District de Nyon : M. Jean-Pierre Deriaz (préfet répondant), Mme Nelly De Tscherner

- District de l'Ouest lausannois : M. Etienne Roy
- District de la Riviera-Pays-d'Enhaut, M. Roland Berdoz (préfet répondant),  
Mme Florence Siegrist.

Un poste de préfet dans le district de Lavaux-Oron sera mis au concours prochainement.

Ces décisions sont l'aboutissement d'importantes réformes rendues nécessaires par la Constitution, puis par la loi sur le découpage territorial et enfin, par la nouvelle loi sur les préfets et les préfectures. Le Corps préfectoral a activement participé à la démarche de redéploiement des préfectures dans les nouveaux districts.

L'appellation préfet " adjoint " qui avait cours depuis 2003 dans l'attente du découpe territorial est désormais abandonnée. Le Canton ne comptera que des préfets au 1er janvier 2008. Le Conseil d'Etat saisit l'occasion de cette renomination pour rappeler que le langage épïcène s'applique dans l'administration, conformément à sa directive du 23 décembre 2004.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 juillet 2007

DINT, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 41 51